



Frais lors de la vente d'une maison avant ou après divorce?

Par **petitalex**, le **24/06/2008** à **12:27**

Voilà la situation:

Mon mari et moi, avons une maison de village achetée en commun avec un prêt relais puisque nous avons fait construire une villa dans laquelle mon mari habite depuis 2 mois.

Nous voulons divorcer par consentement mutuel.

Je vis à l'heure actuelle, toujours dans l'ancienne maison en attendant la vente.

Je dois normalement déménager bientôt.

On m'a parlé de ne pas lancer de procédure de divorce avant la vente de la maison pour éviter certains frais: quels sont-ils et à partir de quand sont-ils appliqués? Si je change d'adresse, vont-ils s'appliquer ou non?

Nous comptons conserver la villa pour laquelle j'aiderais à payer le prêt: on mettra la villa en indivision: y aura-t-il des frais quelconques à ce sujet?

Merci de m'éclaircir sur ce sujet compliqué!